

Partie A statutaire

▪ **Présentation succincte**

Code ISIN : FR0010460501

Dénomination : Trusteam Dividende Eurocaps

Forme juridique : Fonds commun de placement de droit français

Société de gestion : Trusteam Finance

Dépositaire et conservateur : CM-CIC Securities

Gestion administrative et comptable : CM-CIC Asset Management

Commissaires aux comptes : KPMG

Commercialisateur : Trusteam Finance

OPCVM conforme aux normes
européennes

▪ **Informations concernant les placements et la gestion**

Classification : Actions des Pays de la Zone Euro

Objectif de gestion :

L'objectif de gestion est d'obtenir une performance moyenne annuelle, sur une période de cinq ans, supérieure à celle de l'Eurostoxx 50, avec une volatilité inférieure.

Indicateur de référence :

La performance du fonds peut être comparée à celle de l'indice Eurostoxx 50, indice actions des bourses de la zone euro regroupant les 50 plus fortes capitalisations boursières. Cet indice est calculé tous les jours en euro. Nous l'utilisons sur la base des cours de clôture. Les dividendes ne sont pas réinvestis.

Le fonds n'est pas indiciel, cet indicateur ne constitue qu'une comparaison de performance à posteriori.

Stratégie d'investissement :

Le fonds est investi sur une sélection d'actions de sociétés de rendement de la zone euro. L'actif net est composé de deux poches.

La poche principale pourra représenter de 65% à 75% de l'actif net. Elle est constituée d'une sélection systématique de trente valeurs de l'indice Eurostoxx (les 300 principales valeurs de la zone euro) faite une fois par an selon les critères suivants :

- rendement supérieur à la moyenne du marché,
- pérennité du dividende,
- un ratio de distribution du bénéfice raisonnable,
- une stricte diversification du portefeuille.

L'autre poche du portefeuille est constituée d'une sélection de valeurs de rendement de la zone euro choisies selon des critères fondamentaux comme la croissance de l'activité, la visibilité, le niveau des marges et la structure financière. Elle pourra représenter de 25% à 35% de l'actif.

Les actifs utilisés sont des actions de l'union européenne au minimum à 75% de l'actif net. Le fonds peut également investir sur les obligations convertibles, les Obligations Remboursables en Actions (ORA), ou les titres participatifs et indexés émises par les sociétés qui rentrent dans la stratégie d'investissement.

Si les conditions de marché l'imposent et dans l'attente d'une opportunité d'investissement en actions, la partie du portefeuille non investie en titres de capital peut être constituée, dans la limite de 25% de l'actif net, de titres de créances du secteur public et du secteur privé (notés BBB+ minimum chez S&P). Il n'y a pas de répartition prévue entre secteur public et secteur privé.

Pour atteindre son objectif de gestion, le fonds pourra utiliser des instruments dérivés : options et futures des marchés réglementés et des titres intégrant des dérivés, warrants, bons de souscription ou EMTN, cotés sur un marché réglementé. Le recours à de tels instruments se fera à des fins :

- de couvrir des positions actions pour diminuer le risque en gardant une exposition de 60% minimum au risque du marché des actions de la zone euro,
- de s'exposer au risque actions (dans la limite d'une fois l'actif du fonds et sans rechercher de surexposition)
- de couvrir le risque de change.

Dans le cadre de sa gestion de trésorerie, le fonds pourra avoir recours à des produits monétaires et pourra réaliser des dépôts et avoir recours à des emprunts d'espèces.

Le fonds peut investir en parts ou actions d'OPCVM conformes à la directive de droit français ou européen, ou de droit français non-conformes à la directive : monétaires, monétaires dynamiques ou diversifiés, dans la limite de 10% de son actif, pour gérer sa trésorerie à court et moyen terme. Le fonds peut également investir dans des OPCVM gérés par Trusteam Finance.

Profil de risque

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.

Les risques auxquels le fonds est exposé sont les suivants :

Risque actions :

Les variations des marchés actions peuvent entraîner des variations importantes de l'actif net pouvant avoir un impact négatif sur l'évolution de la valeur liquidative du Fonds. Le fonds étant exposée au minimum à 60% en actions, la valeur du fonds peut baisser significativement.

La stratégie du fonds est basée sur la sélection de valeurs de rendement. Ce type de sociétés peut connaître une performance inférieure à celle de l'indice Eurostoxx.

Par ailleurs, la performance du fonds dépendra des sociétés choisies par le gérant. Il existe un risque que le gérant ne sélectionne pas les sociétés les plus performantes.

Risque en capital :

L'investisseur est averti que la performance du FCP peut ne pas être conforme à ses objectifs et que son capital investi peut ne pas lui être restitué en totalité.

Risque de taux :

Le porteur est exposé au risque de taux au maximum pour 25% de l'actif, les investissements en obligations ou autres titres à revenu fixe peuvent enregistrer des performances négatives sur la poche taux suite à des fluctuations au niveau des taux d'intérêt et par conséquent une baisse de la valeur du fonds.

Risque de crédit :

Il représente le risque éventuel de dégradation de la signature de l'émetteur qui pourra entraîner une baisse du cours du titre et donc sur la valeur liquidative de l'OPCVM. Le risque est faible compte tenu de la qualité de solvabilité des titres sélectionnés.

Risque accessoire : risque de change :

Le détail des risques mentionnés dans cette rubrique se trouve dans la note détaillée.

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type:

Ce fonds est destiné à tous les investisseurs.

Les souscripteurs doivent avoir une connaissance des marchés financiers et des techniques de gestion suffisante pour être en mesure d'appréhender les risques inhérents à l'exposition au risque actions des valeurs de rendement.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce fonds dépend de la situation personnelle du porteur. Pour le déterminer, il doit tenir compte de son patrimoine personnel, de ses besoins d'argent actuels et à 5 ans mais également de son souhait ou non de prendre des risques.

La durée de placement recommandée est supérieure à cinq ans.

▪ Informations sur les frais, commissions et fiscalité :

Frais et commissions :

Commissions de souscription et de rachat :

Les commissions de souscription et de rachat viennent augmenter le prix de souscription payé par l'investisseur ou diminuer le prix de remboursement. Les commissions acquises à l'OPCVM servent à compenser les frais supportés par l'OPCVM pour investir ou désinvestir les avoirs confiés. Les commissions non acquises reviennent à la société de gestion, ou au commercialisateur, ou aux établissements ayant signé une convention de commercialisation avec la société de gestion.

Frais à la charge de l'investisseur, prélevés lors des souscriptions et des rachats	Assiette	Taux barème
Commission de souscription non acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative X Nombre de parts	3% taux maximum
Commission de souscription acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative X Nombre de parts	Néant
Commission de rachat non acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative X Nombre de parts	Néant
Commission de rachat acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative X Nombre de parts	Néant

Les frais de fonctionnement et de gestion :

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transactions incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôt de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM ;
- une part du revenu des opérations d'acquisition et cession temporaires de titres.

Plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPCVM, se reporter à la partie B du prospectus simplifié.

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
Frais de fonctionnement et de gestion TTC (incluant tous les frais hors frais de transaction, de surperformance et frais liés aux investissements dans des OPCVM ou fonds d'investissement)	Actif net	2% TTC Taux maximum
Commission de performance	Actif net	10% TTC, taux maximum, de la performance annuelle au delà de celle de l'indice Eurostoxx 50, si la performance est positive.
Prestataires percevant des commissions de mouvement : - dépositaire, dont maximum perçu par la société de gestion	Prélèvement sur chaque transaction	Actions France : maximum 0,598% TTC, dont maximum 0,335% TTC perçu par la société de gestion. Actions étrangères : maximum 0,598% TTC, dont maximum 0,299% TTC perçu par la société de gestion. Autres instruments financiers cotés en France : maximum 0,598% TTC MONEP : Options : maximum 0,957% TTC, + 0,598% perçu par le dépositaire, Futures : 4 € maximum, + 2 € perçu par le dépositaire.

La société de gestion perçoit un partage de commission de mouvement (voir tableau ci-dessus).

Clé de répartition de la commission de mouvement entre le dépositaire et la société de gestion :

- pour les transactions France, la société de gestion perçoit au maximum 0,335%TTC et le dépositaire 0,263%TTC,
- pour les transactions Etranger, la société de gestion perçoit au maximum 0,299%TTC et le dépositaire 0,299%TTC.

Régime fiscal :

Le fonds est éligible au PEA.

L'OPCVM n'est pas assujéti à l'impôt sur les sociétés en France.

Les distributions ou plus ou moins values (réalisées ou latentes) sont imposables dans les mains des porteurs de parts en fonction de sa situation particulière.

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM.

▪ **Informations d'ordre commercial :**

Conditions de souscription et de rachat :

Ces opérations s'effectuent auprès de : CM-CIC Securities 6 avenue de Provence 75009 Paris

Dates et heures de souscription des ordres :

Les ordres de souscription et rachat sont centralisés par la société de gestion le vendredi, ou le jour ouvré précédent si le vendredi est férié, à 12 heures et exécutés sur la base de la valeur liquidative calculée sur les cours relevés ce jour même à la clôture des marchés.

Date de clôture de l'exercice : Dernier jour de bourse du mois de juin.

Date de clôture du premier exercice : 30 juin 2008.

Affectation du résultat : capitalisation

Date et périodicité de calcul de la valeur liquidative : hebdomadaire, chaque vendredi ou le jour ouvré à la bourse de Paris, non férié, précédent si le vendredi est un jour férié

Lieu et modalité de publication ou de communication de la valeur liquidative :

Les valeurs liquidatives sont disponibles sur le site www.trusteamfinance.com.

Elles sont disponibles également chez Trusteam finance et sur un répondeur téléphonique :

N° : 01 42 96 67 10

Devise de libellé des parts ou actions : Euro

Date de création :

Cet OPCVM a été agréé par l'Autorité des Marchés Financiers le 11/05/2007.

▪ **Informations supplémentaires** :

Le prospectus complet de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de :

Trusteam Finance

33 rue de Miromesnil

75008 Paris

ou trusteam@trusteam.fr

ou bien auprès de

CM-CIC Securities

6 avenue de Provence

75009 Paris

Ces documents sont également disponibles sur le site : www.trusteam.fr et peuvent être obtenues auprès du service commercial Trusteam Finance, 33 rue de Miromesnil, 75008 Paris, et au 01 42 96 40 30.

Date de publication du prospectus : 11/05/2007

Le site de l'AMF (www.amf-france.org) contient des informations complémentaires réglementaires et l'ensemble des dispositions relatives à la protection des investisseurs.

Le présent prospectus simplifié doit être remis aux souscripteurs préalablement à la souscription.

Partie B statistique

Performances du FCP au 31/12/200x :

Performances annuelles :

Performances à 1, 3 et 5 ans :

Performances	1 an	3 ans	5 ans
OPCVM		na	
Eurostoxx 50		na	

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

Présentation des frais facturés à l'OPCVM au cours du dernier exercice clos au 30/06/200x :

Frais de fonctionnement et de gestion	xx% TTC
Coût induit par l'investissement dans d'autres OPCVM ou fonds d'investissement Ce coût se détermine par : - des coûts liés à l'achat d'OPCVM et fonds d'investissement - déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion de l'OPCVM investisseur	0 % % %
Autres frais facturés à l'OPCVM Ces autres frais se décomposent en : - commissions de surperformance - commissions de mouvement *	xx% TTC x% x%
TOTAL FACTURE A L'OPCVM au cours du dernier exercice clos	xx% TTC

* Les commissions de mouvement incluent la TVA et l'impôt de bourse.

Les frais de fonctionnement et de gestion :

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transactions et le cas échéant de la commission de surperformance. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôt de bourse, ...) et la commission de mouvement (voir ci dessous).

Les frais de fonctionnement et de gestion incluent notamment les frais de gestion financière, les frais de gestion administrative et comptable, les frais de dépositaire, de conservation et d'audit.

Coût induit par l'achat d'OPCVM et / ou de fonds d'investissement :

Certains OPCVM investissent dans d'autres OPCVM ou dans des fonds d'investissement de droit étranger (OPCVM cibles). L'acquisition et la détention d'un OPCVM cible (ou d'un fonds d'investissement) font supporter à l'OPCVM acheteur deux types de coûts évalués ici :

- des commissions de souscription / rachat. Toutefois la part de ces commissions acquises à l'OPCVM cible est assimilée à des frais de transaction et n'est donc pas comptée ici.
- des frais facturés directement à l'OPCVM cible, qui constituent des coûts indirects pour l'OPCVM acheteur.

Dans certains cas, l'OPCVM acheteur peut négocier des rétrocessions, c'est-à-dire des rabais sur certains de ces frais. Ces rabais viennent diminuer le total des frais que l'OPCVM acheteur supporte effectivement.

Autres frais facturés à l'OPCVM :

D'autres frais peuvent être facturés à l'OPCVM. Il s'agit :

- des commissions de mouvement. La commission de mouvement est une commission facturée à l'OPCVM à chaque opération sur le portefeuille. Le prospectus complet détaille ces commissions. La société de gestion peut en bénéficier dans les conditions prévues en partie A du prospectus simplifié.

L'attention de l'investisseur est appelée sur le fait que ces autres frais sont susceptibles de varier fortement d'une année à l'autre et que les chiffres présentés ici sont ceux constatés au cours de l'exercice précédent.

Informations sur les transactions au cours du dernier exercice clos au 30/06/200x :

Les frais de transactions ont représentés x% de l'actif moyen. Le taux de rotation du portefeuille actions a été de xx de l'actif moyen.